

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1245

15 mai 2014

### SOMMAIRE

Acronyme S.A. ....	59752	Marigo Europe S.à r.l. ....	59727
Arche Investments S.à r.l. ....	59751	Mediaxim S.A. ....	59727
Association Luxembourgeoise des bachelors scientifiques des communes et des syndicats de communes ....	59738	Mediaxim S.à r.l. ....	59727
ATNA Partners SC ....	59716	Medical Founders Holding S.A. ....	59737
Bayovar Holdings ....	59748	Meritan Holdings S.A. ....	59742
BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l. ....	59714	MFR Castel Romano Land S.à r.l. ....	59724
Chester Seven Capital, S. A. ....	59751	ML' bureau national et international des projets S.A. ....	59715
Circle Capital Group S.A. ....	59752	MONO Luxembourg ....	59724
Cooper International Holdings S.à r.l. ....	59760	Mubi Europe S.à r.l. ....	59725
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l. ....	59753	MXM-IPC S.à r.l. ....	59727
Fimeo Management S.à r.l. ....	59747	Nedila Capital S.A., S.P.F. ....	59714
Fuseau Investment S.à r.l. ....	59752	Nikita II S.A. ....	59737
Golding Alternative Investments Sicav-Fis II ....	59752	Palmbooks S.à r.l. ....	59749
Granis Investments S.A. ....	59750	Primonial Luxembourg S.A. ....	59737
Histrag S.A. ....	59750	Quafi S.A. ....	59714
Industrial Development Holding S.A., SPF ....	59742	REInvest Advisor Services S.à r.l. ....	59718
LUNA Sulzbach S.à r.l. ....	59759	Respol Group Lux S.A. ....	59760
Luxame Trading S.A. ....	59749	Rolo International S.A. ....	59751
M7 Lux Sàrl ....	59715	R&R Ice Cream S.à r.l. ....	59725
Maison de la Tour Property S.A. ....	59750	Sarafina S.à r.l. ....	59758
Marcol Capital Europe S.A. ....	59749	SHCO 60 S.à r.l. ....	59743
		Swip Islamic Sicav ....	59748
		Tonnant S.à r.l. ....	59748
		VP Bank (Luxembourg) S.A. ....	59748

**Quafi S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.907.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 28 février 2014, de la convention de domiciliation conclue le 25 juillet 2003 pour une indéterminée entre les deux sociétés:

- Quafi S.A., ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.95907; et

- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014037754/25.

(140043202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014038661/14.

(140044699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Nedila Capital S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 140.218.

*Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 24 février 2014*

L'Administrateur Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Il prend note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges administrateur unique de la Société est la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

NEDILA CAPITAL S.A., S.P.F.

Référence de publication: 2014038350/15.

(140043956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**M7 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.836.

By resolution of the shareholders of the Company dated March 5<sup>th</sup> 2014:

1. The resignation of the managers Mr Ely Michel Ruimy and Mr Adrian Braimer-Jones has been acknowledged.

2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Par résolution des associés de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission des gérants Mr Ely Michel Ruimy et Mr Adrian Braimer-Jones

2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 12 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014038347/23.

(140044270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.375.

*Résolution 1.**Changement de commissaire aux Comptes*

Est révoqué le mandat de ALMIRANTE INTERNATIONAL SARL en tant que commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Est confirmée la nomination en tant que nouveau commissaire aux comptes de MORTIROLO INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) inscrite au RCS sous le numéro B70296 et ayant son siège au 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2013, sans limitation de durée.

*Résolution 2.**Changement d'administrateur*

Est révoqué le mandat de CITADELLE CORPORATE SERVICES SARL en tant que administrateur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Est confirmée la nomination en tant que nouvel administrateur de MORTIROLO INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) inscrite au RCS sous le numéro B70296 et ayant son siège au 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2013, sans limitation de durée.

*Résolution 3.**Renouvellement des mandats de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué.*

Le mandat de Jan TER STEGE en tant que administrateur et administrateur-délégué est renouvelé au 1<sup>er</sup> novembre 2013, sans limitation de durée.

Le mandat de Thomas DIEDRICHSEN en tant que administrateur est renouvelé au 1<sup>er</sup> novembre 2013, sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014038338/31.

(140044118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**ATNA Partners SC, Société Civile.**

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 5.296.

---

**STATUTS**

1. Son altesse le Prince Abdullah Bin Turki Bin Nasser Bin Abdulaziz Al Saud, né le 04 avril 1986 à Dhahran (Royaume d'Arabie Saoudite), de nationalité saoudienne, demeurant 41, Avenue d'Iéna (F-75116 Paris),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 23 février 2014:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La dénomination est ATNA Partners SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Rumelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rumelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 100 (Cent) parts de 3 EUR (trois Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 99 (Quatre-vingt-dix-neuf) parts à Son Altesse le Prince Abdullah Bin Turki Bin Nasser Bin Abdulaziz Al Saud et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralités de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à la majorité qualifiée des trois-quarts (75%) des voix des associés présents ou représentés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

**Art. 11.** Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR (Deux Cents Euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes, Son altesse le Prince Abdullah Bin Turki Bin Nasser Bin Abdulaziz Al Saud et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Son Altesse le Prince Abdullah Bin Turki Bin Nasser Bin Abdulaziz Al Saud, précité, est nommé gérant,
2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.
3. Le siège de la Société civile est établi 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).
4. L'adresse postale est: ATNA Partners SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 2, rue Saint Sébastien - L-3752 Rumelange.
5. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir de signature à la société Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication des décisions cidessus rappelées.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 23 février 2014 à Rumelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

Dornstatt Group S.A.

Son Altesse le Prince Abdullah Bin Turki Bin Nasser Bin Abdulaziz Al Saud.

Référence de publication: 2014038047/108.

(140043836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**REInvest Advisor Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 185.185.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

- Mr Karsten KUNZE, born on 13 November 1975 in Zossen (Germany), residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

represented by Brigitte Czoske, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on February 24, 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists under the name of “REInvest Advisor Services S.à r.l.” a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.**

3.1 The object of the Company is the acquisition, administration, management, enhancement and disposal of participations in all kind of projects and companies in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and related activities. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

3.3 The object of the Company is to render advisory services in particular in relation, but not limited to the procurement of financing and the negotiation of financing agreements, the structuring of financing, the structuring of purchase and sale of real estate and real estate companies as well as the monitoring of Due Diligence procedures (from a tax and financial point of view) and the assessment of companies.

3.4 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate or other business, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each and all units are fully paid up.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, by a resolution of the general meeting of unitholders, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

The Company may purchase its own units.

## Chapter III. - Management

**Art. 10. Management.** The Company may be managed by a sole manager or a board of managers. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the board of managers, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at the meeting, by the secretary or by two managers.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into service agreements, administration agreements and share purchase agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the signature of the Company's sole manager or in case of a board of managers by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or sole signature of any person(s) to which the sole manager or the board of managers has validly delegated such power.

**Art. 13. Liabilities of the Manager.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

## Chapter IV. - General meeting of unitholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

The decisions of the sole unitholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, e-mail as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### **Chapter V. - Business year - Balance sheet**

**Art. 15. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of the unitholders,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

#### **Chapter VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 18. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Chapter VII. - Applicable law**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 December 2014.

##### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe all the five hundred (500) units representing the entire capital, and to have fully paid up in cash these units for an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-). Therefore the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the under-signed notary.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand sixty Euro (EUR 1,060.-).

##### *Extraordinary General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined period:

- Mr Karsten Kunze, born on 13 November 1975 in Zossen (Germany), residing professionally in its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

2) The Company shall have its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- M. Karsten Kunze, né le 13 novembre 1975 à Zossen (Allemagne), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

représentée par Madame Brigitte Czoske, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 février 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «REInvest Advisor Services S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans tout projet et toute entreprise à Luxembourg ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, ainsi que dans des activités liées. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

3.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et/ou céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer et/ou disposer de bien meuble.

3.3 La Société a pour objet de fournir des services de conseils en particulier relatifs, mais non limités à la passation de marché et à la négociation de conventions de financement, la structuration des mécanismes de financement, la structuration d'achat et de vente d'immeubles et de sociétés immobilières ainsi que le suivi de procédures d'audit juridique (d'un point de vue fiscal et financier) et l'évaluation de sociétés.

3.4 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et/ou compléter l'objet social ci-dessus.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée des associés, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

## Chapitre III. - Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société peut être gérée par un seul gérant ou par un conseil de gérance. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les statuts au conseil de gérance, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou, en son absence, par le président intérimaire qui préside la réunion, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conventions de services, conventions d'administration et des contrats de cession de parts ou d'actions.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique de la Société ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été valablement conféré par le conseil de gérance ou par le gérant unique.

**Art. 13. Responsabilités du Gérant.** Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de procès-verbaux ou dressées par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

#### Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 18. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2014.

##### *Souscription - Libération*

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille soixante euros (EUR 1.060,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Karsten Kunze, né le 13 novembre 1975 à Zossen (Allemagne), résidant professionnellement au siège social situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

2) Le siège social de la Société sera établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: LAC/2014/11026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037775/344.

(140043052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 10 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Veillez noter que le siège social de l'associée, RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l., se situe désormais à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour MFR Castel Romano Land S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014038955/16.

(140044421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**MONO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 95.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.02.2014.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2014038965/12.

(140044413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**R&R Ice Cream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.019.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

La liquidation de la Société, décidée par l'associé unique suivant acte du 11 juillet 2013 du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée lors de la décision extraordinaire de l'associé unique de la Société du 28 février 2014.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014038557/18.

(140043735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Mubi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.352.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Ronnen GAITO, with professional address at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

MUBI, Inc., a Delaware limited liability corporation registered under file number 4295072 having its registered office at the Corporation of Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, hereafter referred to as "the Principal",

by virtue of a proxy given in London on 19 February 2014,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "MUBI EUROPE S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 155352, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on September 7<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C number 2235 of October 20<sup>th</sup>, 2010.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500,-), represented by thousand two hundred fifty (1,250) shares of ten Euros (EUR 10) each, fully paid up.

III.- That the Principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the Principal, being sole shareholder of the company "MUBI EUROPE S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "MUBI EUROPE S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the Principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Ronnen GAITO, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

MUBI, Inc., une société à responsabilité limitée de droit du Delaware enregistré sous numéro de dossier 4295072, ayant son siège social à Corporation of Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA.,

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée à Londres, le 19 février 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «MUBI EUROPE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 155352, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 7 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2235 du 20 octobre 2010.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «MUBI EUROPE S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «MUBI EUROPE S.à r.l.», prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GAITO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2014. Relation: EAC/2014/2769. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014038967/88.

(140044561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**MXM-IPC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 147.632.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038968/10.

(140044442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Marigo Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 140.695.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014038940/10.

(140044877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Mediaxim S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Mediaxim S.A.).**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.  
R.C.S. Luxembourg B 144.498.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,  
Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“The Nielsen Company (Belgium)”, a société privée à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue des Pléiades 73, 1200 Brussels (Belgium), registered with the Banque Carrefour des Entreprises under number 0405732489,

duly represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 17 December 2013.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of “MEDIAXIM S.A.”, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 16, Rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 28 February 2009, number 411, page 21157,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.498, (the "Company").

The Articles have been amended for the last time on 27 October 2010, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 20 January 2011, number 110, page 5256.

The agenda of the extraordinary resolutions of the Sole Shareholder was the following:

*Agenda:*

1. To change of the legal form of the Company in order to transform it from a public limited liability company (société anonyme) to a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
2. To approve the interim balance sheet drawn up by the board of directors and the declaration, stating that the amount of the share capital which is of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) was fully paid up and that the private limited liability company will consequently have a share capital of the same amount;
3. To change of the corporate name of the Company into "MEDIAXIM S.à r.l.";
4. To fully restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company;
5. To approve the resignation of the current directors and current statutory auditor of the Company and grant them full discharge;

6. To appoint the new managers of the Company; and

7. Miscellaneous.

The appearing party, represented as aforesaid and representing the whole Company's share capital, requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from a public limited liability company (société anonyme) to a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the interim balance sheet drawn up by the board of directors and the declaration stating that the amount of the share capital which is thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) was fully paid up and that the private limited liability company will consequently have a share capital of the same amount.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company into "MEDIAXIM S.à r.l."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles of the Company in order to reflect the decision taken under the preceding resolution which shall now read as follows:

**" Art. 1. Corporate and form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "MEDIAXIM S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred:

- to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
- the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 0 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Objects.** The purpose of the company is to deliver, on its own behalf as well as on behalf of others, alone or in association with others, any services to the Government, to the public authority or to any of its representatives, to private or public communication companies (media, advertisers, advertising agencies, purchasing centers, advertising networks, etc) in general, among others any services to the media, relating on the one hand to the optimization of their fabrication process and to the optimization of their performances, and on the other hand, to the provision of any kind of data for this same purpose.

In view of the foregoing, the company may, without limitation, proceed to:

- the acquisition and analyses of any information and data of national, international character, intended for the commercialization with or without added value in the form of recommended use, reports, studies, etc.;
- the design and development of analysis applications and software, of forecasts and optimization of cash flows in the media sector, of audiences in the media sector (media-planning software, for instance);
- the development and commercialization of intermediation systems or services enabling, among others, the media to optimize their fabrication process, and user advice;
- the recording and measuring of television shows and radio broadcasting in order to conduct quantitative and qualitative studies and commercialize the data gathered in this way;
- the design, writing, purchase, sale of any computer software as well as of any computer software installations;

- the research in the field of information technologies, in artificial intelligence and in anything relating among others to biophysics;
- the consultancy in the broadest possible sense for anything related directly or indirectly to information technologies;
- the organizing of seminars, conferences and the presentations of courses of any nature whatsoever.

The purpose of the company is also: the acquisition, sale, importing, exporting, representation, storage, transformation, brokerage, renting of any moveable goods and various goods.

The purpose of the company is also the participation in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, the acquisition through purchase, subscription or in any other way, as well as the disposal through sale, exchange or in any other way, of securities of any kind, the management or enhancement of the portfolio it will own, the acquisition, disposal and the enhancement of related patent rights, brands and licenses.

The company may lend or borrow with or without security, it may participate in the creation and in the development of any companies and deliver any assistance to them.

More generally it may take all measures of control, supervision and documentation and enter into all acts, transactions or operations whether commercial, financial, moveable or immovable, related directly or indirectly to its purpose or that would facilitate or develop the implementation of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred ten euro (EUR 310.-) each (the "Shares").

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

**Art. 6. Indivisibility of shares.** Each Share is indivisible.

A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

**Art. 7. Transfer of shares.** During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one Shareholder:

- Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 8. Management.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**Art. 9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**Art. 10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**Art. 11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Board meetings.** Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

**Art. 13. Shareholders' resolution.** Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall

be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

**Art. 14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year (all dates inclusive).

**Art. 15. Distributions on shares.** From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**Art. 16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

**Art. 17. Interpretation and Luxembourg Law.** In these Articles:

- a reference to:
- one gender shall include each gender;
- (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.
- the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
- the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of:

- AUDIEX S.A. as statutory auditor of the Company, being understood that its mandate covers the audit of the annual accounts of the financial year ending 31 December 2013 and to give full discharge to the statutory auditor of the Company for the accomplishment of its mandate, being understood that the discharge of its mandate related to the audit of the annual accounts of the financial year ending 31 December 2013 will be granted by the annual general meeting of shareholders approving such annual accounts;
- The directors of the Company constituting the board of directors and to give them full discharge for the accomplishment of their mandates.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder appoints the followings persons as managers of the Company (the "Managers") constituting the board of managers of the Company, for an unlimited period:

- Mr Lawrence PLUYMERS, residing at 167, Hoelaartsesteenweg, B-3090 Overijse, Belgium;
- Mr Denis SIMONART, residing at 9/A, chemin d'Odrimont, B-1380 Lasne, Belgium; and
- Mrs Catherine VANDER ZYPEN, residing 43, Livingstonelaan, B-3080 Tervuren, Belgium.

Each of the new Managers declares to accept his/her mandate.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«The Nielsen Company (Belgium)», a société privée à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la Belgique, ayant son siège social à Avenue des Pléiades 73, 1200 Bruxelles, Belgique, immatriculée sous le numéro 040573248,

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de «MEDIAXIM S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 16, rue Primevères, L-2351 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 28 février 2009, numéro 411, page 21157,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 144.498 (la "Société").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 octobre 2010, par un acte reçu du notaire instrumentant, publié au Mémorial en date du 20 janvier 2011, numéro 110, page 5256.

L'ordre du jour des résolutions extraordinaires de l'Actionnaire Unique était le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la forme légale de la Société, afin de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

2. Approbation du bilan intérimaire établi par le conseil d'administration ainsi que la déclaration affirmant que le montant du capital social de la Société, qui est actuellement de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), a été entièrement libéré et que la société à responsabilité limitée aura en conséquence un capital social d'un même montant;

3. Changement de la dénomination sociale de la Société en "MEDIAXIM S.à r.l."; refonte entière des Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme légale de la Société;

4. Acceptation de la démission des administrateurs actuels ainsi que du commissaire aux comptes de la Société et décharge totale;

5. Nomination des nouveaux gérants de la Société;

6. Divers.

La partie comparante, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital social de la Société requiert le notaire soussigné d'acter que:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer la forme légale de la Société, afin de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le bilan intérimaire établi par le conseil d'administration ainsi que la déclaration affirmant que le montant du capital social de la Société, qui est actuellement de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), a été entièrement libéré et que la société à responsabilité limitée aura en conséquence un capital social d'un même montant.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer le nom de la Société en "MEDIAXIM S.à.r.l."

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de refondre entièrement les statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme de la Société et de refléter les résolutions envisagées ici pour qu'ils aient la forme suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "MEDIAXIM S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée le cas échéant (la "Loi 1915").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social (le "Siège Social") de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Siège Social peut être transféré:

- en tout autre endroit dans la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
- le Gérant Unique (tel que défini dans l'Article 8.2) si la Société a à ce moment un Gérant Unique; ou
- par le Conseil de Gérance (tel que défini dans l'Article 8.3) si la Société a à ce moment un Conseil de Gérance; ou
- en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou non) par une délibération des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément aux présents Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg telles qu'amendées le cas échéant, y compris la Loi 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

Si un événement militaire, politique, économique, social ou autre devait survenir ou être considéré comme imminent et de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance le cas échéant.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, tant pour elle-même que pour compte d'autrui, seule ou en participation, d'effectuer tous services au profit du Gouvernement, de l'autorité publique ou de tout représentant de celle-ci, d'entreprises privées ou publiques de communication (média, annonceurs, agences de publicité, centres d'achats, régies publicitaires, etc) en général notamment toutes prestations auprès des médias, relatives d'une part à l'optimisation de leur processus de fabrication et à l'optimisation de leurs performances, ainsi que d'autre part, à la fourniture de données de tout type dans ce même but.

Pour ce faire, sans que l'énumération qui suit soit exhaustive, la société peut procéder à:

- l'acquisition et les analyses de toutes informations et données de caractère national, international, destinées à la commercialisation sans ou avec valeur ajoutée sous la forme de conseil d'utilisation, rapports, études, etc;
- la création et le développement des applications et des logiciels d'analyse, des prévisions et d'optimisation des flux financiers des médias, des audiences des médias (par exemple des logiciels de média-planning,...);
- le développement et la commercialisation de systèmes ou services d'intermédiation permettant notamment au médias d'optimiser leur processus de fabrication, et conseil d'utilisateurs;
- l'enregistrement et le mesurage des émissions télévisées et radiodiffusées aux fins de réalisation d'études de quantité et de qualité et de la commercialisation des données ainsi rassemblées;
- la conception, l'écriture, l'achat, la vente de tous logiciels informatiques ainsi que de toutes installations de systèmes informatiques;
- la recherche dans le domaine de l'informatique, en intelligence artificielle et dans tout ce qui touche notamment à la biophysique;
- la consultance au sens le plus large de tout ce qui touche de loin ou de près l'informatique; et
- l'organisation de séminaires colloques et la présentation de cours de toute nature.

La Société a également comme objet: l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, l'entreposage, la transformation, le courtage, la location de tous biens mobiliers et marchandises diverses.

La Société a encore comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune (les "Parts Sociales").

Dans les présents Statuts, les "Associés" sont les détenteurs de Parts Sociales et l'"Associé" sera interprété en conséquence.

La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s), sous réserve de la Loi 1915 et des présents Statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter des apports en numéraires ou apport d'autre nature sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie des apports et peut attribuer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions sur l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à un apporteur.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi 1915.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque Part Sociale est indivisible.

Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

**Art. 7. Cession de parts sociales.** Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

- les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;
- les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 soient remplies;
- la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 8. Gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

Si la Société est administrée le cas échéant par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**Art. 9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature unique de tout Gérant;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.

**Art. 11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, le Conseil de Gérance peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

**Art. 11. Réunion du conseil de gérance.** Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion

du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés par et les extraits de ces procès-verbaux d'une Réunion du Conseil pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

**Art. 12. Résolutions des associés.** Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Une réunion des Associés (la "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

**Art. 13. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année (toutes les dates incluses).

**Art. 14. Distribution sur parts sociales.** Sur le bénéfice net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque le montant de cette réserve atteint dix pour cent du capital social de la Société.

La Société peut par résolution des Associés, sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces

Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associés.

**Art. 15. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

**Art. 16. Interprétation et loi luxembourgeoise.** Dans les présents statuts:

- une référence à:
- un gendre devra inclure chaque gendre;
- une "entité" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre personne morale, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);
- les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
- les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique prend note et accepte la démission de:

- AUDIEX S.A. comme commissaire aux comptes de la Société, étant entendu que son mandat couvre l'audit des comptes annuels pour l'exercice terminant le 31 décembre 2013 et donne entière décharge au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de son mandat, étant entendu que la décharge de son mandat lié à l'audit des comptes annuels pour l'exercice terminant le 31 décembre 2013 sera délivrée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant lesdits comptes annuels;
- Les administrateurs de la Société constituant le conseil d'administration et leur donne entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

#### *Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique nomme les personnes suivantes en tant que gérants de la Société (les «Gérants»), constituant le conseil de gérance de la Société, pour une durée indéterminée:

- M. Lawrence PLUYMERS, ayant son adresse au 167, Hoeilaartsesteenweg, B-3090 Overijse, Belgique;
  - M. Denis SIMONART, ayant son adresse au 9/A, chemin d'Odrimont, B-1380 Lasne, Belgique;
  - Mme Catherine VANDER ZYPEN, ayant son adresse au 43, Livingstonelaan, B-3080 Tervuren, Belgique.
- Chacun des Gérants déclare accepter son mandat.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23.12.2013. Relation: LAC/2013/59547. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27.02.2014.

Référence de publication: 2014038951/526.

(140044426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Nikita II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 104.350.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale datée au 27 février 2014*

En date du 27 février 2014, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de M. Uwe Freiherr von Saalfeld en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de six ans.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2014038980/12.

(140044298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Medical Founders Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 63.792.

—  
*Extrait du conseil d'administration du 20 décembre 2013*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, tenu en date du 20 décembre 2013:

Que le siège social est transféré du 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 2 rue d'Astrid, L 1143 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medical Founders Holding S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2014038952/14.

(140044301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Primonial Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 174.121.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal des Décisions de l'Actionnaire Unique adoptées le 18 février 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que l'Actionnaire unique constate le décès de l'administrateur Monsieur Patrick PETIT-JEAN en date du 12 juillet 2013.

Monsieur André CAMO, dirigeant d'entreprise, demeurant au 6 rue Mesnil, F-75116 Paris (France) a été nommé comme nouvel administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que Monsieur Pierre BAUDARD a démissionné de son poste d'administrateur de la société en date du 18 septembre 2013.

Monsieur Stéphane VIDAL, directeur général délégué, demeurant 43 rue des Couvaloux, F-92150 Suresnes (France) a été nommé comme nouvel administrateur et son mandat se terminera lors de l'assemblée statutaire de 2018.

Le Conseil d'Administration se décompose de la manière suivante:

- Monsieur Valery BORDES, chief operating officer, demeurant 4bis rue Pierre Guerin, F-75015 PARIS (France)
- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg)
- Monsieur André CAMO, dirigeant d'entreprise, demeurant au 6 rue Mesnil, F-75116 Paris (France)
- Monsieur Stéphane VIDAL, directeur général délégué, demeurant 43 rue des Couvaloux, F-92150 Suresnes (France)

—  
*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées en date du 18 février 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur, André CAMO, dirigeant d'entreprise, demeurant au 6 rue Mesnil, F-75116 Paris (France) a été nommé au poste de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Gabriel JEAN.

Bertrange, le 18 février 2014  
Pour PRIMONIAL Luxembourg SA

Référence de publication: 2014037748/28.

(140043457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**ALBSC, Association Luxembourgeoise des bachelors scientifiques des communes et des syndicats de communes, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5410 Beyren, 2, rue Kiem.

R.C.S. Luxembourg F 9.878.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le 6 mars étaient réunis à Hesperange, dans leur qualité d'associés Messieurs

FONCK Serge	Fonctionnaire communal	35, rue de la Fonderie L-3734 Rumelange	Luxembourgeois
GINDT Laurent	Fonctionnaire communal	8, rue Comte de Bertier L-3422 Dudelange	Luxembourgeois
LOSAVIO Franco	Fonctionnaire communal	6, beim Nèssert L-5375 Schuttrange	Luxembourgeois
MEYERS Joël	Fonctionnaire communal	2, rue Kiem L-5410 Beyren	Luxembourgeois
PAUWELS Robert	Fonctionnaire communal	19, rte de Diekirch L-9355 Bettendorf	Luxembourgeois
REDING Flore	Fonctionnaire communal	1, rue Faubourg L-8544 Nagem	Luxembourgeois
REISDORFFER Luc	Fonctionnaire communal	17, rue de Bruxelles L-8223 Mamer	Luxembourgeois
SCHMIT Georges	Fonctionnaire communal	80, op der Strooss L-7650 Heffingen	Luxembourgeois
SCHMIT Marc	Fonctionnaire communal	5, rue de la Gare L-3377 Leudelange	Luxembourgeois
SCHROEDER Tom	Fonctionnaire communal	31, rue du Nord L-3531 Dudelange	Luxembourgeois
WEIS Guy	Fonctionnaire communal	25c, rue Paul Binsfeld L-8119 Bridel	Luxembourgeois
WEISGERBER Fränk	Fonctionnaire communal	35, rue de Noertzange L-3315 Bergem	Luxembourgeois

aux fins de constituer une association sans but lucratif régie par la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et de certaines autres dispositions législatives et par les présents statuts.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination et Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association est dénommée Association luxembourgeoise des bachelors scientifiques des communes et des syndicats de communes, association sans but lucratif, en abrégé, ALBSC.

**Art. 2.** L'association a son siège à Beyren, 2 rue Kiem. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.** L'association est neutre en matière politique et religieuse.

**Titre II. Objet**

**Art. 5.** L'association a pour objet:

- d'assurer la représentation professionnelle des fonctionnaires et employés des communes et des syndicats de communes assimilés à la carrière du bachelor et assimilés pouvant faire valoir des études post-secondaires d'une durée d'au moins 3 années.
- de sauvegarder et de défendre les intérêts d'ordre professionnel tant matériels que moraux de ses membres;
- d'étudier les problèmes des fonctionnaires communaux en général et en particulier ceux des bachelors scientifiques cités ci-dessus;
- de promouvoir une entente générale entre les fonctionnaires de la carrière du bachelor scientifique;
- de soutenir les représentations syndicales des différentes administrations.

**Titre III. Membres**

**1. Composition**

**Art. 6.** Le nombre minimal des membres est de 7. L'association se compose a) de membres actifs, b) de membres passifs et c) de membres d'honneur.

a) Les membres actifs:

Ont la qualité de membre actif les personnes qui, après avoir adressé une demande écrite au Bureau exécutif, ont été admis provisoirement par le Conseil d'administration sous réserve que leur demande d'adhésion sera acceptée lors de la prochaine assemblée générale.

Les membres actifs ne sont pas dispensés de la cotisation annuelle.

b) Les membres passifs:

Les membres passifs sont les membres entrés en retraite. Les membres passifs ne sont pas dispensés de la cotisation annuelle.

c) Les membres d'honneur:

Les membres d'honneur sont les membres auxquels le Conseil d'administration accorde ce titre. Le Conseil d'administration peut accorder ce titre aux personnes qui ont rendu de bons services à l'association ou qui par leurs qualités et leurs positions assurent à l'association un appui moral ou matériel. Les membres d'honneur sont libres de payer la cotisation annuelle pour membre honoraire.

## 2. Adhésion

**Art. 7.** Peuvent seules acquérir la qualité de membre actif les personnes remplissant les conditions suivantes:

- jouir de tous les droits civils;
- compter parmi le personnel actif d'une administration communale, d'un syndicat intercommunal ou d'un établissement public placé sous la surveillance de communes et être titulaire du diplôme de bachelor scientifique ou d'un diplôme du domaine scientifique dont les études postsecondaires comprennent au moins 3 années.

Il appartient à l'assemblée générale de statuer sur l'admission, la réadmission et la révocation des membres.

Le Conseil d'administration peut admettre des candidats membres à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'ALBSC est complétée annuellement par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres.

**Art. 8.** L'acquisition de la qualité de membre actif comporte l'adhésion sans réserve aux présents statuts.

## 3. Annulation d'adhésion

**Art. 9.** La qualité de membre se perd:

1. par la démission écrite adressée au Bureau exécutif;
2. par le décès;
3. par le non paiement de la cotisation annuelle dans les trois mois à partir de l'échéance des cotisations. La radiation n'est pas notifiée aux intéressés;
4. par la radiation prononcée par le conseil d'administration pour infraction aux présents statuts ou pour motif grave après que le membre ait été appelé par lettre recommandée à fournir ses explications sauf recours non suspensif devant l'Assemblée Générale.

Le décès, la démission ou l'exclusion d'un membre ne mettent pas fin à l'association.

Tout membre peut se retirer de l'association en tout temps. Dans tous les cas le droit d'entrée et la cotisation restent acquis à l'association.

**Art. 10.** Le membre démissionnaire rayé ou exclu ou les ayant cause du membre décédé ne peuvent prétendre à aucun droit quelconque sur le fonds social. Ils ne peuvent exiger ni extrait ni présentation de comptes ni demander un inventaire ou requérir l'apposition de scellés sur les biens de l'association.

**Art. 11.** Les membres sortis volontairement de l'association ainsi que ceux exclus en vertu de l'art. 9 des présents statuts pourront, après délibération du Conseil d'administration, être réadmis comme membre actif.

## Titre IV. Assemblée Générale

**Art. 12.** L'Assemblée Générale est composée des membres actifs. Elle a les pouvoirs déterminés par la loi et les présents statuts.

**Art. 13.** Les membres actifs ont voix délibérative aux Assemblées Générales à raison d'une voix par membre.

**Art. 14.** Le vote par procuration est accepté. Une procuration ne peut être donnée qu'à un autre membre actif à raison d'une seule procuration par membre. Le mandataire est tenu de déposer sa procuration en début de réunion entre les mains du président qui lui donne acte de son dépôt.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale ordinaire a lieu chaque année entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le Conseil d'administration.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire doit porter notamment sur les points suivants:

- présentation et adoption de rapports d'activités;
- approbation des comptes;
- admission, réadmission et révocation des membres;
- élections;
- désignation des commissaires aux comptes;
- fixation de la cotisation annuelle et du droit d'entrée;
- approbation du budget.

Les Assemblées Générales sont convoquées par lettre simple ou par voie électronique (courriel) à chaque membre actif dans un délai d'au moins dix jours avant la date de l'assemblée avec indication de l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour à condition que l'assemblée générale y consente, séance tenante, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Lors de chaque renouvellement du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale désigne une commission comprenant au moins trois membres actifs ou honoraires non candidats qui se chargent des opérations relatives au vote. Les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas faire partie de cette commission.

En cas de partage des voix, il sera procédé à un nouveau vote. S'il en résulte une nouvelle égalité des voix, la décision sera reportée à une réunion ultérieure. Cette règle ne s'applique pas au vote des membres du conseil d'administration dont les modalités se trouvent dans l'article 18.

Sous réserve des dispositions prévues par les présents statuts, l'Assemblée Générale et / ou l'Assemblée Générale extraordinaire décide, cas par cas, si le vote a lieu par acclamation, par appel nominal, à main levée ou en secret.

#### **Art. 16.**

1. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre des actes de l'association sous forme de rapports signés par le président et le secrétaire de l'association. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

2. Les résolutions prises par l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par communiqué de presse ou par l'intermédiaire d'un bulletin d'information de l'association.

### **Titre V. Administration**

#### **1. Le Conseil d'administration**

**Art. 17.** L'administration de l'association est confiée à un Conseil d'Administration qui se compose au minimum de sept membres et au maximum de treize membres nommés par l'Assemblée Générale dont:

le président et le vice-président, le secrétaire, le trésorier et des administrateurs.

**Art. 18.** Les membres du Conseil d'administration sont élus à la majorité simple par l'Assemblée Générale pour une durée maximale de 2 ans. Ils ont la qualité d'associés de l'association.

Les membres qui ne sont pas élus, sont d'office membres suppléants suivant le nombre des suffrages obtenus. Les membres sortants sont rééligibles.

Chaque année, la moitié des membres est sortante.

- Les années paires sont sortants et rééligibles: Le président, le secrétaire, le 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> administrateur

- Les années impaires sont sortants et rééligibles: Le vice-président, le trésorier, le 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> administrateur.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres sortants continuent à former un Conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs qu'un Conseil complet.

En cas de partage des voix, le mandat de membre du Conseil d'administration est confié au candidat affilié le plus longtemps à l'ALBSC.

Le mandat des membres du Conseil d'administration est bénévole sans préjudice au droit d'obtenir le remboursement des dépenses exposées pour le compte de l'association.

**Art. 19.** Le Conseil d'administration procède lui-même à la répartition des charges. Il désigne un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Lorsque cela s'avère nécessaire, le secrétaire et le trésorier peuvent, sous réserve d'approbation par le président, désigner parmi les membres du Conseil d'administration respectivement un adjoint au secrétaire et un adjoint au trésorier.

**Art. 20.** Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents, tous ayant été convoqués. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

**Art. 21.** Le Conseil d'administration peut délibérer valablement lorsque la moitié plus un des membres sont représentés.

**Art. 22.** Sur convocation avec ordre du jour, le Conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les quatre mois et chaque fois que la nécessité l'impose.

**Art. 23.** Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Il est habilité à prendre toutes les décisions qui ne sont pas du ressort des assemblées générales.

Le président représente officiellement l'ALBSC. Il signe, conjointement avec le secrétaire tous les actes, arrêtés ou délibérations.

Le secrétaire est chargé des écritures de l'association.

Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité, du recouvrement des cotisations et du contrôle et de la mise à jour des listes d'affiliation. Il dressera également le bilan des comptes de l'année d'exercice social écoulée et le soumet aux fins d'analyse aux commissaires aux comptes, désignés à l'article 15 des présents statuts, au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

En général, les signatures conjointes du président et du secrétaire engagent valablement l'association.

En cas d'empêchement du président, la signature du vice-président est requise.

En cas d'empêchement du secrétaire, la signature du vice-président est requise.

En cas d'empêchement du président et du secrétaire, les signatures du vice-président et du trésorier, le dernier remplissant dans ce cas précis la fonction de secrétaire f.f., sont requises.

## 2. Le Bureau Exécutif

**Art. 24.** Au sein du Conseil d'administration, il est formé un Bureau exécutif qui comprend le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 25.** Le Bureau exécutif est chargé de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration. Il se réunit chaque fois que la nécessité l'impose.

**Art. 26.** Le Bureau exécutif peut prendre les décisions qu'il juge urgentes. Il doit en rendre compte au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

## 3. Les Groupes de Travail

**Art. 27.** Le Conseil d'administration peut créer et révoquer au sein de l'association des groupes de travail qui réunissent de préférence des membres de l'association ayant comme objet l'étude d'un sujet déterminé.

**Art. 28.** Les groupes de travail n'ont pas d'activité publique.

**Art. 29.** Chaque groupe de travail fonctionne sous la présidence d'un membre du Conseil d'administration.

**Art. 30.** Le Conseil d'administration désigne les membres des groupes de travail.

**Art. 31.** Le groupe de travail ne dispose pas d'un fonds distinct.

## Titre VI. Affiliation

**Art. 32.** L'association peut prêter son concours ou s'affilier de quelque manière que ce soit à toute association sans but lucratif luxembourgeoise ou étrangère poursuivant un objet identique ou similaire au sien. L'affiliation doit être décidée par une assemblée générale extraordinaire à raison de la moitié des membres présents et représentés.

## Titre VII. Finances

### 1. Ressources

**Art. 33.** Les ressources de l'association peuvent être constituées par:

- Les droits d'entrée et les cotisations des membres;
- les libéralités dont elle ferait l'objet conformément aux dispositions légales en vigueur;
- les subventions qui pourraient lui être accordées;
- toutes autres ressources légalement autorisées.

**Art. 34.** Le droit d'entrée et la cotisation sont fixés annuellement par l'Assemblée Générale.

Le taux maximum des cotisations ou versements à effectuer par les membres à l'association est de 100 €.

### 2. Engagement vis-à-vis des tiers

**Art. 35.** L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier pour tous actes de gestion journalière portant sur un montant inférieur à 1.250 - €.

L'association est valablement engagée à l'égard des tiers pour tous autres actes par la signature conjointe de deux des quatre porteurs de signature.

### 3. Comptes annuels, Budget

**Art. 36.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de l'année courante.

Les livres et les comptes sont clôturés à l'expiration de l'exercice social. Le Conseil d'administration arrête le compte de résultats et le bilan. Il établit le budget de l'année suivante. Les comptes sont vérifiés par le ou les commissaires aux comptes, désignés chaque année par l'Assemblée Générale ordinaire pour la durée de l'exercice.

Le compte de résultats, le bilan, le budget ainsi que le rapport du/des commissaire(s) sont soumis à l'Assemblée Générale annuelle.

### **Titre VIII. Modification des statuts**

**Art. 37.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions légales en vigueur.

### **Titre IX. Dissolution**

**Art. 38.** Sans préjudice aux dispositions prévues par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 22 février 1984 et la loi du 4 mars 1994, la dissolution de l'ALBSC ne peut être prononcée que dans une Assemblée Générale extraordinairement et spécialement convoquée à cet effet au moins 30 jours à l'avance avec indication expresse de l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire qui décide la dissolution se prononce également sur la procédure d'affectation de ses fonds à des oeuvres sociales ou professionnelles dont le but se rapproche de celui poursuivi par l'association elle même.

Si aucune décision ne pourra être prise par l'assemblée, la liquidation s'opérera suivant les conditions prévues par les lois susmentionnées telles qu'elles ont été modifiées et seront modifiées dans la suite.

### **Titre X. Dispositions diverses**

**Art. 39.** Tout ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts est réglé par la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et de certaines autres dispositions législatives.

Référence de publication: 2014036839/224.

(140042033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

### **Industrial Development Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.655.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2013*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société prises en date du 21 octobre 2013, les décisions suivantes:

- de prendre acte de la révocation de Monsieur Jérôme DEMIMUID de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 18 octobre 2013;

- de prendre acte de la nomination de Monsieur Benjamin Joël CAILLIER, né le 22 juillet 1984 à Chartres (France), résidant au 14, rue Ernest Psichari 75007 Paris (France), en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 18 octobre 2013 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2014038856/18.

(140044484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

### **Meritan Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.821.

*Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique et de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Mauro Cadorin est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse de Veridice S.à r.l., est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

MERITAN HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2014039597/18.

(140045601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**SHCO 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.154.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of “SHCO 60 S.à r.l.” a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

#### *Subscription and payment*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «SHCO 60 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

#### *Souscription et libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2014. Relation: EAC/2014/2423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014037210/252.

(140042471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

### **Fimeo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039430/10.

(140045984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Bayovar Holdings, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 40.000,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 153.977.

Veuillez prendre note:

De la modification du nom du Gérant de type A:

- Monsieur Cristiano Carvalho Leal de Miranda Barros, ayant pour adresse professionnelle au 17385, 80<sup>th</sup> Avenue North, USA - 55311 Maple Grove.

Du changement d'adresse de l'associé de la Société:

- GNS Luxembourg, ayant pour siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154634.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant de type B

Référence de publication: 2014039300/18.

(140045678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Swip Islamic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.425.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014038447/10.

(140043974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 29.509.

*Auszug aus dem Protokoll der 102. Sitzung des Verwaltungsrates der VP Bank (Luxembourg) S.A. am Donnerstag, dem 24. Oktober 2013 in der VP Bank in Luxembourg*

7.1.

Es wird beschlossen, Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, als zugelassenen Wirtschaftsprüfer für die Prüfung des Jahresabschlusses des Jahres 2013 zu beauftragen.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Günther Hinz / Oliver Hermesdorf

Sous Directeur / Sous Directeur

Référence de publication: 2014038493/15.

(140043936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Tonnant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: GBP 400.000,00.**Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 160.310.

Le bilan rectifié de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le bilan rectifié au 31 Décembre 2012 remplace le bilan initial au 31 Décembre 2012 déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 31 Juillet 2013 sous la référence: B160310 – L130132143

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038455/11.

(140044095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Marcol Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 128.826.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 09 janvier 2014, Madame Anna WIAZ, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et, Madame Tanja BERNAT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommées administrateurs en remplacement de Madame Viviane HENGEL, et, Monsieur Sébastien BOMBENGER administrateurs démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour: MARCOL CAPITAL EUROPE S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014038332/17.

(140044237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Palmbooks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 181.638.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 12 mars 2014*

Charles Emond, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société prend les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Adam Blecha, délégué à la gestion journalière, avec effet au 12 mars 2014.

Nomination au poste de Directeur délégué à la gestion journalière, avec effet au 12 mars 2014, et pour une durée indéterminée de:

Nom, Prénom: MEILINK Evert Jacobus Jozef

Date et lieu de naissance: 2 mai 1960 à Hoorn (Pays Bas)

Adresse: 78, van Ostadelaan - NL-1412 JL Naarden, Pays Bas

Pour extrait conforme

Pour PALMBOOKS S.à r.l.

Référence de publication: 2014038378/18.

(140044264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Luxame Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, route de Pétange.  
R.C.S. Luxembourg B 81.651.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Luxame Trading S.A. tenue au siège de la société en date du 20 février 2014*

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Philippe BREVERS de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.

- de prendre acte de la démission de Monsieur Cédric BOURGUIGNON de son mandat d'administrateur.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de LUXAME TRADING S.A.

Georges BOURGUIGNON / Philippe BREVERS

Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014038923/19.

(140044554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Granis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 139.186.

En date du 28 février 2014 l'administrateur unique KOFFOUR S.A., ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Baumann s'est démis de ses fonctions.

En outre, le Commissaire aux Comptes de la société, à savoir, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, s'est également démis de ses fonctions en date du 28 février 2014.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour: GRANIS INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Bartosz Szlapka / Fabio Mastrosimone

Référence de publication: 2014039461/17.

(140045976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Histrag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 81.851.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Sébastien Gravière

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014039483/18.

(140045310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Maison de la Tour Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 152.954.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 février 2014*

A démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat:

- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;  
Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:
- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

A démissionné de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038330/19.

(140044193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Rolo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 74.847.

—  
*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration prises en date du 24 février 2014*

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle des trois administrateurs de la Société sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

ROLO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014038412/15.

(140043953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 107.686.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 14 mars 2014*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Gerard Van Hunen en tant que gérant de la société.

Les associés décident de nommer Monsieur Cyrille Vallée, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014038581/15.

(140044292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Chester Seven Capital, S. A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2633 Sennigerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 129.741.

—  
By resolution of the shareholders of the Company dated March 5<sup>th</sup> 2014:

1. The resignation of the managers Mr Geoffroy t'Serstevens, Mr Adrian Braimer-Jones and Mrs Sylvie Lexa has been acknowledged.

2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Sennigerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole director of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Par résolution des associés de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission de Mr Geoffroy T'Serstevens, Mr Adrian Braimer-Jones et Mrs Sylvie Lexa

2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Sennigerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, administrateur unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 6 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014037423/24.

(140042704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Fuseau Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 159.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039445/10.

(140045983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Circle Capital Group S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 74.578.

Il est porté à la connaissance:

- que le siège social de l'Administrateur délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

*Pour CIRCLE CAPITAL GROUP S.A.*

Référence de publication: 2014038701/14.

(140044669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Acronyme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 81.434.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

*Pour: ACRONYME S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014039247/15.

(140045408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Golding Alternative Investments Sicav-Fis II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 178.954.

Mitteilung über eine Adressänderung

Mit Wirkung zum 1. März 2014 wurde der Geschäftssitz des Verwaltungsratsmitgliedes Francois Georges an folgende Adresse verlegt:

127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Luxemburg, den 12. März 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014037511/15.

(140042709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1) AEA Investors Fund V LP, a limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-48167,

being the holder of five hundred and ninety-two thousand, nine hundred and seventy-two (592,972) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5127331,

being the holder of nine thousand, eight hundred and ninety-one (9,891) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5186585,

being the holder of three thousand, two hundred and ninety-five (3,295) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015544,

being the holder of twenty thousand, three hundred and seventy-nine (20,379) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015541,

being the holder of eight thousand and fifteen (8,015) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under MC-52184,

being the holder of one hundred and twenty-three thousand, four hundred and twenty-four (123,424) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 68138,

being the holder of thirteen thousand, eight hundred and ninety (13,890) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

8) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one million, four hundred and seven thousand, five hundred (1,407,500) class C preference shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, registered with the Ministry of Governmental Services of Ontario under number 002348614,

being the holder of seven hundred and fifty-seven thousand, nine hundred and seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

10) Mr. Cletus von Pichler, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany, being the holder of two thousand, eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA, being the holder of five thousand, six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 83756,

being the holder of twenty-five thousand, nine hundred and eighty-four (25,984) class A ordinary shares and two hundred fifty-nine thousand, one hundred and thirty-five (259,135) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 24 February 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty two thousand, three hundred and eight United States Dollars and sixty-one cents (USD\$32,308.61), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 December 2011, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, of 24 February 2014, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1) To issue, with an aggregate share premium of eleven thousand seven hundred and eighteen United States Dollars and twenty-seven cents (USD\$11,718.27), one thousand one hundred and seventy three (1,173) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

2) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand three hundred and twenty United States Dollars and thirty-four cents (USD\$32,320.34), represented by three million two hundred and thirty-two thousand and thirty-four (3,232,034) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and forty-three thousand one hundred and nine (1,543,109) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty-one thousand, four hundred and twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up."

3) Miscellaneous.

Then, the shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to issue, with an aggregate share premium of eleven thousand seven hundred and eighteen United States Dollars and twenty-seven cents (USD\$11,718.27), one thousand one hundred and seventy-three (1,173) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the

Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon.

The proof of the existence and the value of the above-mentioned equity contribution has been confirmed by a copy of a blocking certificate showing the receipt of eleven thousand, seven hundred and thirty United States Dollars (USD\$ 11,730) on a bank account of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,519,385, refrain: 0 against: 377, abstaining: 22,174;
- Class B ordinary shares in favor: 34,757, refrain: 0, against: 5,460, abstaining: 241,208; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

#### **“ Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand three hundred and twenty United States Dollars and thirty-four cents (USD\$32,320.34), represented by three million two hundred and thirty-two thousand and thirty four (3,232,034) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and forty three thousand one hundred and nine (1,543,109) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty one thousand, four hundred and twenty five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up.”

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,519,385, refrain: 0 against: 377, abstaining: 23,347;
- Class B ordinary shares in favor: 34,757, refrain: 0, against: 5,460, abstaining: 241,208; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de février.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU:

1) AEA Investors Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

détentric de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (592.972) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

détentrices de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (9.891) parts sociales ordinaires de catégorie A,  
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

détentrices de trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (3.295) parts sociales ordinaires de catégorie A,  
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015544,

détentrices de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf (20.379) parts sociales ordinaires de catégorie A,  
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

5) AEA Investors participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015541,

détentrices de huit mille quinze (8.015) parts sociales ordinaires de catégorie A,  
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

détentrices de cent vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (123.424) parts sociales ordinaires de catégorie A,  
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

détenteur de treize mille huit cent quatre-vingt-dix (13.890) parts sociales ordinaires de catégorie B,  
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

8) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrices d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C,  
ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

détentrices de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne, détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA.

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

détentrices de vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatre (25.984) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux cent cinquante-neuf mille cent trente-cinq (259.135) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 24 février 2014,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois cent huit

Dollars US et soixante et un cents (USD\$32.308,61), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, du 24 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Emission, avec une prime d'émission de onze mille sept cent dix-huit Dollars US et vingt-sept cents (USD\$11.718,27), de mille cent soixante-treize (1.173) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

2) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

#### **« Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent vingt Dollars US et trente-quatre cents (USD\$32.320,34), représenté par trois millions deux cent trente-deux mille trente-quatre (3.232.034) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante-trois mille cent neuf (1.543.109) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»

3) Divers.

Sur quoi, les associés requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'émettre, avec une prime d'émission de onze mille sept cent dix-huit Dollars US et vingt-sept cents (USD\$11.718,27), mille cent soixante-treize (1.173) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et d'accepter le paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution au capital social et à la prime d'émission précitée a été rapportée par une copie du certificat de blocage mentionnant la réception de onze mille sept cent trente Dollars US (USD\$11.730) sur un compte bancaire au nom de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.385, vote blanc: 0, contre: 377, abstenués: 22.174;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 34.757, vote blanc: 0, contre: 5.460, abstenués: 241.208; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenués: 0.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent vingt Dollars US et trente-quatre cents (USD\$32.320,34), représenté par trois millions deux cent trente-deux mille trente-quatre (3.232.034) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante-trois mille cent neuf (1.543.109) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.385, vote blanc: 0, contre: 377, abstenués: 23.347;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 34.757, vote blanc: 0, contre: 5.460, abstenués: 241.208; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenués: 0.

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2014. Relation: EAC/2014/2777. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2014036927/305.

(140042213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

### **Sarafina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.877.

#### — CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société du 31 décembre 2013*

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique") du 31 décembre 2013 les résolutions suivantes (traduction libre):

- L'Associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la liquidation daté du 30 décembre 2013;
- L'Associé Unique accorde pleine et entière décharge au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat;
- L'Associé Unique approuve les comptes à la liquidation arrêtés au 23 décembre 2013;
- L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société à la date des présentes résolutions et confirme que la Société cesse d'exister à partir de la date de ce jour. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans dans les locaux de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (ou à toute autre adresse que Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. pourrait occuper) [...].

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014037791/25.

(140042970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**LUNA Sulzbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 168.747.

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of February,  
Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALDORF & NOBEREIT INVEST S.A., a public limited company (société anonyme) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen, registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 152.129,

Represented by Maître Joram MOYAL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in a board of Directors resolution in Luxembourg on January 16<sup>th</sup> 2014,

a copy of which, initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, being the sole shareholder of the Company declared and requested the notary to act that:

I. The Company has decided to transfer its registered office from L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare to L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen and to modify Article 2.1 of the Articles of Association as follows:

II. “2.1 The Company has its registered office in the municipality of Mondorf-les-Bains. The Managers are authorised to change the address of the Company within the municipality of the Company’s registered office.”

*Expenses*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Fassung:**

Im Jahre zwei tausend vierzehn, am elften Februar,

ist vor uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

erschienen:

ALDORF & NOBEREIT INVEST S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 152.129,

Hier vertreten durch Maître Joram MOYAL, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, handelnd als Bevollmächtigter der Gesellschaft gemäß einer Beschlussfassung des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 16. Januar 2014.

Eine Kopie der Beschlussfassungen des Verwaltungsrates wird, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die erschienene Partei und den Notar, anliegend an dieser Urkunde verbleiben um mit letzterer den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die erschienene Partei, als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, erklärt und ersucht den Notar wie folgt aufzunehmen:

I. Die Gesellschaft hat beschlossen den Gesellschaftssitz von L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare nach L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen zu verlegen und Artikel 2.1 der Satzung dementsprechend zu ändern:

II. „2.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mondorf-les-Bains. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer innerhalb der Stadt Mondorf-les-Bains verlegt werden.“

*Kosten*

Der Betrag der Aufwendungen, Auslagen und Kosten jedweder Art, zu zahlen durch die Gesellschaft als Folge dieser Urkunde, wird auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) festgelegt.

Der unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch gefolgt von einer deutschen Version abgefasst ist; auf Antrag derselben erschienenen

Partei und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Version, wird die englische Fassung vorgehen.

Worüber, die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgenommen wurde am Tage, welcher zu Beginn des Dokuments genannt ist.

Nach Verlesung des Dokumentes vor der erschienenen Person, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt ist, unterzeichnet die erschienene Person mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde.

Signé: J. Moyal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 février 2014. Relation: LAC/2014/8036. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037663/69.

(140043234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Respol Group Lux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.887.

En date du 11 mars 2014 et avec effet immédiat, Etienne Biren et Valérie Pechon ont démissionné de leurs postes d'administrateurs de classe B de la Société.

En conséquence de ce qui précède, en date du 11 mars 2014, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Manuel Barbeiro Costa, Administrateur de classe A + Président;
- Joao Manuel Pereira dos Reis, Administrateur de classe A; et
- Odilia de Jesus Mariano Manso, Administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Respol Group Lux S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014039030/18.

(140044640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Cooper International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.456.

EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Eaton Electric Holdings LLC, ayant son siège social à Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington Delaware 19801, USA, enregistré sous le numéro de constitution 2671952:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Gregory Dujardin de son poste de gérant de Cooper International Holdings Sàrl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Madame Sabine Knobloch, née à Yutz (France) le 23 décembre 1967, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de gérant de Cooper International Holdings Sàrl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

*Pour Eaton Electric Holdings LLC*

Signature

Référence de publication: 2014038679/21.

(140044844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---